



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lois de finances

Question écrite n° 57021

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur la situation des finances de l'État. La Cour des comptes dans son rapport du 28 mai 2014 sur le budget de l'État en 2013 préconise de compléter les documents budgétaires en classant les dépenses fiscales en fonction des objectifs du programme auquel elles se rattachent. Il lui demande les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Concernant le classement des dépenses fiscales en fonction des objectifs du programme de rattachement, la Cour des comptes recommande de compléter les documents budgétaires (projet annuel de performance -PAP- et rapport annuel de performance -RAP-) en classant, au sein de chaque programme, les dépenses fiscales en fonction de l'objectif de performance qu'elles poursuivent. Elle souligne que cette proposition permettrait de mieux documenter la contribution des dépenses fiscales à la performance publique et apporterait ainsi un éclairage utile sur les moyens consacrés aux politiques publiques. La présentation actuelle des dépenses fiscales dans les PAP et RAP mentionne déjà un « objectif » par mesure fiscale, mais celui-ci n'est pas nécessairement un « objectif de performance » explicite du programme. La Cour suggère que les dépenses dont l'objectif propre ne participe à aucun objectif global du programme pourraient être classées dans une rubrique ad-hoc. Le gouvernement partage ce souci de mieux cerner le coût et l'efficacité des dépenses fiscales par politique publique et étudie la faisabilité de cette préconisation. Elle suppose notamment de préciser les modalités exactes du rattachement des dépenses fiscales aux objectifs, afin de s'assurer de la cohérence d'une telle articulation. Elle nécessite enfin de veiller à ce que cette évolution s'inscrive dans le cadre de la refonte plus globale des maquettes de performance des programmes, démarche actuellement engagée par la direction du budget en lien avec les responsables de programme.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57021

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juin 2014](#), page 4654

Réponse publiée au JO le : [30 septembre 2014](#), page 8270